



# Avis de la Municipalité

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 13 juin 2018, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur René Piller, a décidé :

- d'accepter la motion déposée par la Commission de gestion et des finances sur l'affiliation des Municipaux à une caisse de pension;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir de nouveaux postes au budget 2018 selon le préavis municipal n°06/18 et d'ajuster les montants correspondants sans modification du total général;
- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2017 ainsi que les comptes des Ententes intercommunales, chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées Mèbre-Sorge et SDIS Chamberonne, et donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

Le Secrétaire e.r. :

  
N. Ray

Saint-Sulpice, le 14 juin 2018